

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-126-1907 chargeant M. Frangeul des fonctions, par intérim, de chef du Service des Douanes et Contributions, en l'absence du titulaire, M. Sennelle, en congé.

n° 48-126-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1907

Numéro JO
n° 126 du 01/05/1907

Date du numéro
1 mai 1907

TEXTE INTÉGRAL

M. Frangeul, Commis de 1re classe des Douanes, est désigné pour remplir par intérim les fonctions de chef du Service des Douanes et Contributions pendant l'absence de M. Senelle, parti en congé.